

	Essieu Type LM, TM & TA	Suspension EUROFLEX	Suspension FLEXAIR ou sans suspension (Corps d'essieu 9300 - plus épais)
	Conditions des garanties	Pièces(*) et M.O.	Pièces(*) et M.O.
Essieu	Corps d'essieu fini (1)	5 ans / 500 000 Km (5)	5 ans / 500 000 Km (5)
	Supports soudés / Sièges		3 ans / 300 000 Km (5)
	Structure du moyeu :	5 ans / 500 000 Km (5)	5 ans / 500 000 Km (5)
	- Moyeu		
	- Roulements		
Produit anticorrosion obligatoire (2)			
Freinage	Disque	2 ans / 200 000 Km	2 ans / 200 000 Km
	Plaquettes de frein	1 an / 100 000 Km	1 an / 100 000 Km
	Etrier assemblé	2 ans / 200 000 Km	2 ans / 200 000 Km
	Couvercle de moyeu / Vis	1 an / 100 000 Km ou 1er réfection de freinage	1 an / 100 000 Km ou 1er réfection de freinage
	Joint de couvercle		
	Capteur/Support/Couronne ABR		
	Joint d'étanchéité		
	Clips de maintien de plaquettes		
	Autres composants (Clip/Bouchon)		
Suspension	Mains de suspension	5 ans / 500 000 Km (5)	3 ans / 300 000 Km (5)
	Bague d'articulation (Euroflex)		N/A
	Ens. Bras Oscillant (Flexair)	N/A	5 ans / 500 000 Km (5)
	Amortisseur	1 an / 100 000 Km	1 an / 100 000 Km
	Coussin de suspension et de relevage	2 ans / 200 000 Km	2 ans / 200 000 Km
Essieu Suiveur	Barre de direction	3 ans / 300 000 Km (5)	3 ans / 300 000 Km (5)
	Amortisseur de direction	2 ans / 200 000 Km	2 ans / 200 000 Km
	Pivot de direction		
	Cylindre de verrouillage		

(*) : Les garanties évoquées s'appliquent sur les défauts mécaniques uniquement et non sur l'usure

Note (1) : Si pour des cas particuliers, un tiers est amené à souder certains supports ROR sur le corps d'essieu, un accord préalable doit être obtenu d'Assali Stefen et les procédures de soudure ROR doivent être respectées.

Note (2) : Le produit approprié et recommandé par ROR contre la corrosion de contact (antifretting) doit être appliqué sur la portée de roulement de la fusée avant de réassembler l'ensemble moyeu, faute de quoi la garantie sera invalidée.

Note (3) : Les temps et taux de main d'oeuvre pris en considération sont fixés par Assali Stefen, ils seront, impérativement définis avant toute intervention

Note (4) : C'est la première valeur atteinte : Années / Km qui est à prendre en considération

Note (5) : La période de garantie de 5 ans ou 500 000 km, en fonction de ce qui survient en premier, couvre pendant 3 ans les dommages pièces et main-d'oeuvre, les 2 années restantes couvrent uniquement les pièces des ensembles désignés. La période de garantie de 3 ans ou 300 000 km, en fonction de ce qui survient en premier, couvre pendant 2 ans les dommages pièces et main-d'oeuvre, l'année restante couvre uniquement les pièces des ensembles désignés.

Cette Garantie ne couvre pas l'usure normale ; elle ne couvre pas non plus un Composant présentant une défaillance ou des dysfonctionnements ou endommagé suite à une installation, un réglage, une réparation ou une modification inappropriés (y compris en cas d'utilisation d'équipements, de changements ou de modifications non autorisés par la configuration du véhicule ou par sa vocation, telles qu'initialement approuvées par Assali Stefen. Ce document est une synthèse des conditions générales de garantie Assali Stefen et ne saurait se substituer aux documents "Trailer Products Warranty - Terms and Conditions - Effective from 1 January 2012" seul document de référence en cas de litige.